



Question sur le séjour de ma copine Cambodgienne

Par **Freyrito**, le **20/09/2024** à **10:11**

Bonjour,rnrnMa copine cambodgienne à eu un VISA d'étude de 6 mois qui se finit le 30 octobre. Elle souhaite donc rester sur le territoire pour améliorer son cadre de vie et vie donc chez moi,qui suis français.rnComment pourrait elle rester sur le territoire (légalement si possible) ? en trouvant un emplois avant la fin de son visa et lancant d'autre démarche,même si un peu tard et la laissant en situation "illégal" le temps que les démarches soit accepté ?rnMerci à vous

Par **yapasdequoi**, le **20/09/2024** à **17:19**

Bonjour,rnrnPour lui permettre de rester dans des conditions légales, vous pouvez l'épouser.rnrnSinon elle devra partir ou vivre dans la clandestinité.

Par **nihilscio**, le **21/09/2024** à **09:35**

Bonjour,rnrnUn séjour irrégulier n'est pas régularisé par le mariage.